

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MAI 2021

L'an *deux mil vingt-et-un*, le vingt-sept mai à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 20 mai 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Éric, M. VERDON Laurent, Mme CANOINE Justine, Mme GIROIRE Anita, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme ROBERT Laurence, Mme SAVIEUX Danielle, M. VIVIER Luc.

ABSENTS : Mme MONGET Élisabeth, M. GUILLOTEAU Régis, M. RENOUX Stéphane, M. SOULET Aurélien.

POUVOIRS : M. GUILLOTEAU Régis donne pouvoir à Mme MAILLARD Élisabeth, M. SOULET Aurélien donne pouvoir à Mme CANOINE Justine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MASSÉ Jackie

=*=

En raison du COVID 19, la réunion du Conseil municipal s'est déroulée dans la Salle Polyvalente, afin de respecter la distanciation sociale.

=*=

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 29 avril 2021.

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

=*=

À 20 h : *Intervention du CME : Présentation des projets*

Ordre du jour

📁 Délibérations :

- 1- Création de postes « Avancement de grade » : 1 agent de maîtrise principal et 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2- Forfait nuitée (séjour ALSH) Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- 3- Modification de la régie d'avance et ouverture d'un compte avec carte bancaire
- 4- Nouveau tarif séjour hors département pour l'ALSH
- 5- Installation de candélabres : rue de la Pigeonnerie et à Vélaubert
- 6- Remplacement des ampoules de l'éclairage public : rue de l'Église et place de la mairie
- 7- Achat batterie onduleur
- 8- Achat d'une tondeuse
- 9- Achat de matériel scolaire pour la 5^{ème} classe
- 10- Vente tables, chaises et armoire

📁 Dates à fixer :

- Réunion des Adjointes : 07/06 et 14/06
- Commission Culture : organisation du spectacle du 03 juillet
- Commission Finances : inventaire
- Sortie vélo

📁 Comptes rendus :

Conseil d'école

📁 Informations :

- Nouveau règlement déchèteries

📁 Questions diverses :

INTERVENTION DU CME

Les enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants) se présentent et ensuite les élus.

Les enfants présentent les projets :

- Un jeu de piste sur Saint-Rémy
- La rénovation du terrain de Tennis
- Séances de cinéma en plein air

D'autres projets : Des rampes pour le Skate park
Des emplacements pour chemin blancs
Une chorale

Informations :

- Rencontre avec monsieur CHICHE le 21 janvier 2021 classe de CM1 CM2 en présence de madame le Maire et M. BAILLET, 3^{ème} adjoint.
- Le poulailler (Maison des Assistants Maternels)
- Le jardin collaboratif
- La séparation école et maison

Le prochain conseil municipal des enfants :

- 17 septembre 2021 de 17 h 45 à 18 h45 : élection 3 départs en 6^{ème}.

DÉLIBÉRATIONS

CRÉATION DE POSTES « AVANCEMENT DE GRADE » UN AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL ET UN RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Madame le Maire propose de délibérer pour la création d'un poste d'Agent de maîtrise principal et d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à deux avancements de grade.

Madame le Maire présente les deux postes à créer pour les avancements de grade de 2021. Un poste est prévu au service technique et un poste est prévu au secrétariat de la Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la création de postes suite avancements de grade :**

- **Un Agent de Maîtrise principal**
- **Un Rédacteur principal de 2^{ème} classe**

FORFAIT NUITÉE (SÉJOUR ALSH)

Madame le Maire propose de délibérer pour la mise en place d'un forfait nuitée pour le Directeur de l'ASLH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Une réponse du Centre de gestion a été donnée. *En l'absence de cadrage juridique propre à la fonction publique territoriale en matière de durée équivalente, et sous réserve du juge administratif, les responsables locaux puissent se référer aux dispositifs de durée équivalente les plus pertinents mise en place dans les services de l'État pour des missions de même nature. C'est ainsi que pourrait être retenu le décret n° 2003-484 du 06 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation dont l'article 2 prévoit que « le service de nuit correspond à la période, fixée par le règlement intérieur de l'établissement, qui s'étend du coucher au lever des élèves, est décompté forfaitairement pour **trois heures**. (Réponse complète du CDG79)*

Cette durée de **3 heures** est également retenue par le décret n° 2002-1162 du 12 décembre 2002 relatif à la durée équivalent à la durée légale de travail dans établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés aux 4° et 6° de l'article 2 de la loi du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et modifiant l'article 18 du décret n° 2002-9 du 04 janvier 2002, pour les personnels qui assurent, en chambre de veille un période de surveillance nocturne.

Madame le Maire propose d'octroyer un forfait de trois heures par nuitée pour les séjours de juillet. Les modalités d'organisation du travail seront modifiées ainsi dans le règlement intérieur de la collectivité pour les Agents de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Le forfait de 3 heures est déjà mis en place pour les animateurs en contrat d'engagement éducatif.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'attribution d'un forfait de 3 heures pour le Directeur de l'ALSH.**

MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCE ET OUVERTURE D'UN COMPTE AVEC CARTE BANCAIRE

Madame le Maire propose de délibérer pour modifier la régie d'avance.

La régie d'avance sera modifiée par la mise en place d'une avance sur un compte avec carte bancaire (permet des petits achats) à hauteur de 500,00 euros maximum. Un arrêté du Maire sera établi au nom du directeur de l'ALSH et une carte bancaire sera établie à son nom également.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la modification de la régie d'avance par la mise en place d'une avance sur un compte avec carte bancaire à hauteur de 500,00 euros maximum.**

NOUVEAU TARIF SÉJOUR HORS DÉPARTEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Madame le Maire rappelle les tarifs actuels pour l'ALSH.

ACTIVITÉS	TARIFS À LA JOURNÉE	
	Habitant Saint-Rémy	Hors commune
ALSH	15,50 €	18,50 €
MINI CAMP	17,50 €	20,50 €
MERCREDI APRÈS-MIDI	7,00 €	10,00 €

et propose de délibérer pour les nouveaux tarifs séjour :

ACTIVITÉS	TARIFS À LA JOURNÉE	
	Habitant Saint-Rémy	Hors commune
SÉJOURS HORS DÉPARTEMENT	27,50 €	35,00 €

Après avoir débattu, les élus se prononcent pour quelques modifications, à savoir :

- Mini camp : à modifier par mini camp de proximité.
- Séjours hors département à modifier par mini camp au-delà de 50 km.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, 10 pour 27,50 € pour les séjours au-delà de 50 km pour les habitants de St-Rémy et 1 pour 25,50 €.**

Les tarifs ALSH sont répartis comme suit :

ACTIVITÉS	TARIFS À LA JOURNÉE	
	Habitant Saint-Rémy	Hors commune
ALSH	15,50 €	18,50 €
MINI CAMP DE PROXIMITÉ	17,50 €	20,50 €
MERCREDI APRÈS-MIDI	7,00 €	10,00 €
MINI CAMP AU DELÀ DE 50 KM	27,50 €	35,00 €

Madame le Maire propose de modifier le projet éducatif (6. Les modalités tarifaires) et le règlement intérieur des temps périscolaires (l'annexe 1 : les tarifs) :

« 6. les modalités tarifaires (révisables annuellement) et l'annexe 1 : les tarifs :

Pour les mercredis : ALSH demi-journée sans repas : 7,00 €/habitant de Saint-Rémy,
10,00 €/hors commune.

Pour les vacances :

ALSH : 15,50 €/habitant de Saint-Rémy, 18,50 €/hors commune,

Mini camp de proximité : 17,50 €/habitant de Saint-Rémy, 20,50 €/hors commune.

Mini camp au-delà de 50 km : 27,50 €/habitant de Saint-Rémy, 35,00€/hors commune.

Pour les vacances scolaires, paiement à l'inscription (30% d'Arrhes par chèque ou carte bancaire et le solde par chèque qui sera encaissé à la fin du centre). »

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité, les modifications et les modalités tarifaires présentées en gras et grisé ci-dessus.**

INSTALLATION DE CANDÉLABRES : RUE DE LA PIGEONNERIE ET À VELAUBERT

Madame le Maire présente les devis pour l'installation de candélabres par mâts autonomes pour la rue de la Pigeonnerie et à Vélaubert. (La rue de la Pigeonnerie montant 6 127,44 € TTC et à Vélaubert montant 4 362,88 € TTC).

Madame le Maire informe l'assemblée que l'installation de mats autonomes ne sera pas subventionnée du fait qu'il est possible d'installer des mâts en filaire.

Le Sieds qui souhaite promouvoir l'énergie renouvelable par l'implantation d'éoliennes, ne promut l'éclairage public alimenté par l'énergie verte (en l'occurrence le photovoltaïque)

Pour Saint Rémy, il y a une attitude vertueuse ; car le temps d'éclairage a été réduit en soirée, ce qui a occasionné un fort investissement dans le changement des horloges astronomique et par le changement des ampoules par des leds rue de l'Église.

Le Conseil s'étonne du non subventionnement des mâts autonomes en solaire et ne prend pas part au vote.

La délibération est reportée.

REPLACEMENT DES AMPOULES PAR DES LEDS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : RUE DE L'ÉGLISE ET PLACE DE LA MAIRIE

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le devis de Séolis pour un montant de 6 823,70 € pour le remplacement des ampoules par des leds pour la rue de l'Église et la place de la Mairie.

Ce remplacement d'ampoules par des leds est subventionné par le SIEDS à 70 % sur le matériel soit : 2 783,84 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le devis présenté par Séolis pour un montant de 6 823,70 € TTC.**

Une demande de subvention sera faite auprès du Sieds pour le remplacement des ampoules par des leds.

ACHAT ONDULEUR

Madame le Maire propose de délibérer pour valider le devis de SBS pour un montant de 418,80 € TTC pour le changement de l'onduleur du serveur du secrétariat de la Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le devis de SBS pour un montant de 418,80 € TTC.**

ACHAT D'UNE TONDEUSE : Délibération reportée en juin

ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE POUR LA 5^{ÈME} CLASSE

Madame le Maire propose de délibérer pour valider l'achat de matériel scolaire pour la 5^{ème} classe. Les besoins sont les suivants : 5 bureaux + 5 chaises, 1 vidéoprojecteur et un tableau blanc.

Trois établissements ont été consultés.

La première proposition de l'entreprise BRUNEAU s'élève à **4 517,94 € TTC**, matériel fabriqué en Europe, pas de kit déport.

La deuxième proposition de l'entreprise UGAP s'élève à **3 345,23 € TTC**, matériel fabriqué en France, pas de kit déport et lot de 4 pour les chaises soit 8 chaises.

La troisième proposition de l'entreprise MANUTAN s'élève à **3 146,50 € TTC**. Matériel fabriqué en France, milieu de gamme, tables réglables chaises fixe, prix pour 5 chaises et pour 8 chaises le prix total **3 263,82 € TTC**.

Monsieur Éric BAILLET quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le choix se porte pour MANUTAN, entreprise moins disante, pour 5 chaises et **pour un montant TTC de 3 146,50 €.**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, 10 pour, l'achat du matériel de la 5^{ème} classe, auprès de MANUTAN pour un montant TTC de 3 146,50 €.**

VENTE TABLES, CHAISES ET ARMOIRE

Lors de la réunion de Conseil municipal du 29 avril 2021, les élus ont délibéré sur l'achat d'un nouveau mobilier pour la salle de conseil. En effet, et afin de respecter les distanciations physiques, l'utilisation de l'espace doit être optimisé et le mobilier modulable, ce qui n'est plus le cas avec le mobilier actuel.

C'est pourquoi, Madame le maire propose de délibérer pour fixer un tarif de vente :

- Table 20,00 € l'unité,
- Chaise 15,00 € l'unité,
- Armoire 50,00 € l'unité.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, 12 pour et 1 abstention pour les tarifs de vente suivants :**

- **Table 20,00 € l'unité,**
- **Chaise 15,00 € l'unité,**
- **Armoire 50,00 € l'unité.**

DATES A RETENIR :

- **Réunion d'Adjoints :**
 - o Lundi 07 juin 2021 à 18 heures à la Mairie
 - o Lundi 14 juin 2021 à 18 heures à la Mairie
- **Sortie Vélo :**
 - o Mardi 08 juin 2021 à 18 heures 30 Rendez-vous à la Mairie

INFORMATIONS :

- **Règlement des Déchèteries :** Madame le Maire présente quelques points du projet de règlement des déchèteries. Ce projet a été transmis à l'ensemble des élus.

COMPTE RENDUS :

- **Conseil d'École :** Monsieur Éric BAILLET, 3^{ème} Adjoint présente les points abordés : les effectifs prévisionnels pour 2021-2022, les sorties scolaires, l'équipement et entretien de l'école et le point cantine (absence d'enseignants).

QUESTIONS DIVERSES

- **ATELIER MUNICIPAL DE FENIOUX** : Visite du local jeudi 03 juin Rendez-vous à 14 h30 aux ateliers municipaux rue du Beau Logis.
- **ACCA** : Assemblée générale le vendredi 11 juin 2021 à 19 h 30 Salle polyvalente.
- **BILLODROME** : Madame le Maire informe l'assemblée de la réalisation du Billodrome.
- **ACTION SOCIALE** : Prochaine réunion 07 juin à 18 heures à la Mairie.
- **ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX** : le tableau a été transmis à l'ensemble des élus.

La séance est clôturée à 23 h 00.